

Note concernant l'usage de l'intelligence artificielle à Sciences Po Lille

Préambule

Sciences Po Lille affirme en premier lieu que le recours à l'intelligence artificielle ne saurait se substituer aux apprentissages fondamentaux dans l'acquisition des compétences associées au diplôme : rigueur intellectuelle, capacités rédactionnelles, de problématisation et de synthèse, autonomie, esprit critique et formation scientifique. Cela étant posé, l'école défend une approche équilibrée, considérant l'IA à la fois comme un objet d'étude de première importance, sur lequel les étudiantes et étudiants doivent être formés de manière critique, et comme un outil pédagogique dont l'usage doit être encadré avec discernement.

1. Maîtriser les savoirs fondamentaux sans aide de l'IA

Sciences Po Lille a pour vocation première de former ses étudiantes et étudiants à des compétences intellectuelles qui doivent être acquises, dans un premier temps, sans l'appui de l'intelligence artificielle :

- Compétences rédactionnelles : apprendre à structurer sa pensée, à argumenter et à écrire avec clarté et précision.
- Capacités d'analyse, de problématisation et de synthèse.
- Formation par la recherche.

2. Ne pas ignorer l'impact de l'IA et se former à ses enjeux

Cependant, Sciences Po Lille ne peut ignorer l'impact croissant de l'intelligence artificielle dans les différentes sphères de la société. Il est désormais indispensable de former nos étudiantes et étudiants à en comprendre les enjeux. À cette fin, à minima, les SAS de rentrée, tant en premier qu'en second cycle, intégreront des modules de sensibilisation aux principaux défis politiques, économiques, environnementaux et éthiques que soulève l'IA.

3. Discerner les différents usages de l'IA

Tous les usages de l'intelligence artificielle ne se valent pas et ne doivent pas être abordés de manière uniforme. Il convient de distinguer à minima deux grandes catégories d'outils :

- Correcteurs automatiques et outils de mise en forme : leur usage est toléré (sauf mention contraire), car ils relèvent du soin apporté à la présentation et à la correction linguistique.
- IA générative de contenu (du type ChatGPT, générateurs de textes, d'images, de synthèses) : leur usage doit être strictement encadré (cf. règlement des études).

4. Encadrer l'usage de l'IA générative pour les travaux à la maison

Pour chaque enseignement, les enseignantes et enseignants sont invités à expliciter clairement les objectifs d'apprentissage ainsi que les modalités permettant de les atteindre. Les travaux réalisés à domicile peuvent exposer les étudiantes et étudiants à la tentation de recourir à l'intelligence artificielle. Ces travaux n'ont pas nécessairement vocation à être notés ; ils peuvent également s'inscrire dans une démarche d'évaluation formative. Ils doivent idéalement faire l'objet d'un retour en classe, au cours duquel l'élève présente sa démarche, explicite sa méthode de travail et indique, le cas échéant, s'il a eu recours à un outil d'intelligence artificielle.

5. Valoriser les épreuves sur table

Dans ce contexte, Sciences Po Lille entend valoriser les épreuves sur table, seul véritable garant d'une évaluation individuelle et sans assistance de l'IA. Tout usage d'IA y est proscrit, sauf mention contraire dans les consignes.

6. Utiliser à bon escient l'IA comme outil pédagogique

Enfin, certaines activités pédagogiques peuvent inclure l'usage de l'IA, à bon escient et en cohérence avec les objectifs de formation. Par exemple, apprendre à rédiger un prompt peut devenir un exercice intéressant pour tester la compréhension d'une consigne. Toutefois, il convient de le faire avec mesure, en combinant ces exercices avec d'autres outils pédagogiques et en restant attentif à l'impact environnemental des usages numériques.